

Présidence de M. Yves-André Cavin, président

Membres absents excusés : Thérèse de Meuron ; Marie Deveaud ; Sarah Frund ; Philippe Jacquat ; Axel Marion ; Jean Mpoy ; Denis Pache ; Janine Resplendino ; Sandrine Schlienger ; Anna Zurcher.

Membres absents non excusés : Marlène Berard ; Fabrice Ghelfi ; Claude Grin.

Membre démissionnaire : --

Membres présents	87
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Le Président

Demande à l'Assemblée de faire un instant de silence en l'honneur de M. André Lasserre, Président du Conseil en 1980, décédé le 17 mai 2010.

Présente Madame Corinne Zoss et Madame Brigitte Paillard, Secrétaires GED du secrétariat du Conseil.

Lettre

de la Municipalité (26 mai 2010) demandant l'urgence pour les points :

- R 107 – Préavis No 2009/68 « Vente d'actifs 220 kV du poste de transformation de Banlieue-Ouest pour mise en conformité avec l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité » ;
- R 111 – Préavis no 2010/10 « Avenue de Cour 16 b (futur), 18 et 20. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation La Rambarde. »

**Communications
municipales**

- 17 mai 2010 : Pétition de M. et Mme Alain Gilbert et Marie-Claude Garnier pour le ramassage intégral des déchets végétaux.
- 21 mai 2010 : Interpellation Rastorfer sur Lausanne « hors zone AGCS » - complément.

Postulat
Dépôt

de Mme Elisabeth Müller (Les Verts) : « Pour une nouvelle réglementation du stationnement sur le domaine public. »

Postulat
Dépôt

de M. Stéphane Michel (SOC) : « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne. »

Postulat
Dépôt

de M. David Payot (AGT) : « Rapport de la Cour des Comptes sur la CPCL : pour un débat complet. »

Motion
Dépôt

de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) et consorts : « La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité. »

Motion
Dépôt

de M. Gilles Meystre (LE) : « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat. »

Interpellation
Dépôt

M. David Payot (AGT) : « Projet de 4^{ème} révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) : conséquences prévisibles pour la commune de Lausanne. »

Interpellation
Dépôt

Mme Elisabeth Müller (Les Verts) : « Des millions dépensés sans raison ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à la majorité du Bureau légal du Conseil communal.

Interpellation
Dépôt

M. Xavier de Haller (LE) et consorts: « Pour que la sécurité des utilisateurs du domaine public soit garantie sur les carrefours de la ville ! »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à la majorité du Bureau légal du Conseil communal.

Interpellation
Dépôt

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC) et consorts : « Lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution forcée. Quelles mesures apporter aux renforcements de la sécurité de ces personnes à Lausanne ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à la majorité du Bureau légal du Conseil communal.

- I. M. Jean-Charles Bettens (SOC) ; M. Jean-Christophe Bourquin, Directeur de Sécurité sociale et Environnement.
- II. M. Pierre Santschi (Les Verts) ; M. Jean-Yves Pidoux, Directeur de Services industriels.
- III. Mme Françoise Longchamp (LE) ; M. Jean-Christophe Bourquin, Directeur de Sécurité sociale et Environnement.
- IV. M. Bertrand Picard (LE) ; M. Marc Vuilleumier, Directeur de Sécurité publique et Sports ; Daniel Brélaz, Syndic.
- V. M. François Huguenet (Les Verts) ; M. Marc Vuilleumier, Directeur de Sécurité publique et Sports.
- VI. M. Alain Hubler (AGT) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sécurité publique et Sports ; M. Alain Hubler (AGT).
- VII. M. Albert Graf (UDC) ; M. Olivier Français, Directeur de Travaux.

Rapport s/ préavis
2009/68

Vente d'actifs 220 kV du poste de transformation de Banlieue-Ouest pour mise en conformité avec l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité.

Rapporteur : M. André Mach (SOC)

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre à Alpiq Réseau SA le départ 220 kV en

amont du transformateur 220/125 kV du poste de couplage de Banlieue Ouest, ainsi que les équipements auxiliaires qui sont liés à son fonctionnement, pour un montant de Fr. 1'070'000.- ;

2. de porter le produit de cette vente en diminution des actifs au bilan des Services industriels.

**Rapport s/préavis
2010/10**

Avenue de Cour 16 b (futur), 18 et 20. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation La Rambarde.

Rapportrice : Mme Evelyne Knecht (AGT)

Discussion

La parole n'est pas demandée

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, et 5 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

d'octroyer à la Fondation La Rambarde un droit distinct et permanent de superficie grevant 3'450 m² de la parcelle n° 5081, située à l'avenue de Cour, aux conditions figurant dans le préavis N° 2010/10 de la Municipalité, du 17 février 2010.

Rapport s/ pétition

de Mme Catherine Koella Naouali et consorts :
« Pour la couverture des places de jeu des enfants lausannois. »

Rapporteur : M. Jean-Charles Bettens (SOC)

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/ pétition

de Mme Liliane Palaz et consorts :
« Pour que la place de jeux et les bancs au bout du chemin de Montmeillan soient réinstallés. »

Rapporteur : M. Jean Meylan (SOC)

Discussion

La parole n'est pas demandée.

<i>Vote</i>	<p>Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission, soit décide :</p> <p>de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 <i>litt. b)</i> du Règlement du Conseil communal.</p> <hr/>
Rapport s/ pétition	<p>de Mme Liliane Palaz et consorts : « Pour que la promenade dans la forêt de Sauvabelin soit remise en état. » <i>Rapporteur : M. Xavier de Haller (LE)</i></p>
<i>Discussion</i>	<p>La parole n'est pas demandée.</p>
<i>Vote</i>	<p>Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission, soit décide :</p> <p>de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 <i>litt. b)</i> du Règlement du Conseil communal.</p> <hr/>
Rapport s/ pétition	<p>du collectif LausAnimaliste ATRA et consorts : contre la vente de fourrure en ville de Lausanne. <i>Rapporteuse : Mme Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts)</i></p>
<i>Discussion</i>	<p>M. Xavier de Haller (LE) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Daniel Brélaz, Syndic.</p>
<i>Vote</i>	<p>Le Conseil, par une majorité de oui, une douzaine de non et 2 abstentions, approuve les conclusions de la commission, soit décide :</p> <p>le renvoi de cette pétition à l'Assemblée fédérale comme objet de sa compétence, en vertu de l'article 73 <i>litt. c)</i> du Règlement du Conseil communal.</p> <hr/>
Rapport s/ pétition	<p>de Mme Marie Morier-Genoud et consorts : « Pour le prolongement de la ligne de bus tl N° 16 jusqu'au terminus Clochatte. » <i>Rapporteuse : Mme Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts)</i></p>

<i>Discussion</i>	M. Oscar Tosato, Directeur d'Enfance, Jeunesse et Education (DEJE); M. Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) ; Mme Françoise Longchamp (LE) ; M. Oscar Tosato, Directeur de DEJE ; Mme Françoise Longchamp (LE).
<i>Vote</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, une douzaine de non et 6 abstentions, approuve les conclusions de la commission, soit décide : de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 <i>litt. a)</i> du Règlement du Conseil communal.
Rapport s/ motion	de Gilles Meystre et consorts pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques. <i>Rapporteur</i> : M. Claude-Alain Voiblet (UDC)
<i>Discussion</i>	M. Gilles Meystre (LE) ; Mme Rebecca Ruiz (SOC) ; M. Jean Tschopp (SOC); M. Gilles Meystre (LE).
<i>Vote</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission, soit décide : de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.
Rapport s/ pétition	de Mme Emilie Bovet et consorts pour la sauvegarde de l'immeuble de Montoie 18. <i>Rapporteur</i> : M. Jean Meylan (SOC)
<i>Discussion</i>	M. Guy-Pascal Gaudard (LE) ; M. Cédric Fracheboud (UDC) ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) <u>qui dépose un amendement</u> ; M. Laurent Guidetti (SOC) ; M. Oliver Français, Directeur de Travaux (TRX) ; Mme Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Daniel Brélaz, Syndic ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Oliver Français, Directeur de TRX.
Amendement de M. J.-M. Dolivo <i>Dépôt</i>	« de renvoyer la pétition à la Municipalité pour rapport-préavis. »
<i>Vote s/amendement</i>	Votent oui les Conseillers qui acceptent l'amendement de M. Jean-Michel Dolivo. Votent non, les Conseillers qui acceptent les conclusions de la commission.

Le Conseil, par 21 oui, 57 non et 8 abstentions, refuse l'amendement et **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/ pétition

de M. Jean-Pierre Marti et consorts pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette.

Rapportrice : Mme Evelyne Knecht (AGT)

Discussion

Mme Evelyne Knecht (AGT) qui dépose un amendement ; M. Daniel Brélaz, Syndic ; Mme Graziella Schaller (LE) ; Mme Evelyne Knecht (AGT) ; M. Serge Segura (LE) ; M. Daniel Brélaz, Syndic ; M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Johan Pain (AGT) ; M. Serge Segura (LE) ; Mme Evelyne Knecht (AGT) qui dépose une motion ; M. Daniel Brélaz, Syndic ; M. Alain Hubler (AGT) ; M. Daniel Brélaz, Syndic.

Amendement

« de renvoyer la pétition à la Municipalité pour rapport-préavis. »

Dépôt

Motion

de Mme Evelyne Knecht (AGT) : « Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette. »

Dépôt

Vote s/amendement

Votent oui les Conseillers qui acceptent l'amendement de Mme Evelyne Knecht. Votent non, les Conseillers qui acceptent les conclusions de la commission.

Le Conseil, par 60 oui, 20 non et 4 abstentions, **accepte** l'amendement, soit **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Clôture

La séance est levée à 20h10.

Le président :

Le secrétaire ad interim :

.....

.....